

Construction de la résidence principale

Attestation à joindre à la demande d'opération

COORDONNÉES ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR À REMPLIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Nom : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Département de naissance : Pays :	Identifiant : <i>(Présent sur vos relevés d'épargne salariale)</i> Email : Téléphone :
---	---

Je soussigné(e), Mme / M atteste sur l'honneur demander le déblocage de mes avoirs pour la construction de ma résidence principale, sise à l'adresse suivante.....
 Code postal : Ville :

J'atteste sur l'honneur que l'intégralité des sommes débloquées servira à la construction de ma résidence principale, objet de la présente demande de déblocage. En cas de non réalisation de cette opération, je m'engage à restituer à Epsens, les sommes débloquées. J'ai pris bonne note que si je ne reverse pas ces fonds, ils seront requalifiés en salaire par l'administration fiscale et soumis à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

Fait à :
 Le :

Signature de
l'épargnant :

PLAN DE FINANCEMENT (À faire remplir par l'organisme de crédit)

L'opération susvisée dont le coût total est de€ est financée comme suit :

Financement total ou partiel par prêts bancaires :

Montant des prêts bancaires :€ Apport personnel* :€
 Nom de l'établissement bancaire :
 Adresse de l'établissement bancaire :

Date :

 Signature et cachet de l'établissement bancaire :

 Merci de bien vouloir nous joindre l'offre de prêt définitive acceptée, datée et signée.

Financement total par apport personnel :

Apport personnel* :€

*Montant comprenant le montant d'épargne salariale. Le remboursement demandé pour votre épargne salariale ne pourra pas excéder le montant de votre apport personnel.

Merci de bien vouloir nous joindre une attestation sur l'honneur de non recours à un prêt bancaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À CETTE ATTESTATION

- ☐ Une copie du permis de construire,
- ☐ Si la construction est réalisée par un professionnel : une copie du contrat de construction,
- ☐ Si la construction n'est pas réalisée par un professionnel : une copie du devis accepté à condition que des arrhes aient été versées ou copie des factures d'achat de matériaux de gros oeuvre.